

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Didier ZANINI - Solange BIAGGI représentée par Josette VENTRE - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Laure-Agnès CARADEC représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Gérard CHENOZ représenté par Michèle EMERY - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique DELOURS représenté par Guy PONTOUS - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLOT - Arlette FRUCTUS représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Albert GUIGUI représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Laurent LAVIE représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Laurence LUCCIONI représentée par Marcel GRELY - Guy MATTEONI représenté par Martine GOELZER - Claudette MOMPRIVE représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Carine ROGER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille BENEDETTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Nouriati DJAMBAE - Yann FARINA - Daniel HERMANN - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGAUDIS - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Cédric URIOS - Martine VASSAL.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 001-1458/15/CC

■ Contrat de ville de Marseille Provence Métropole - Attribution d'une subvention au Dispositif Régional d'Observation Sociale Provence Alpes Côte-d'Azur et approbation d'une convention
DHCS 15/13291/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Suite à la signature du contrat de ville de Marseille Provence Métropole le 17 juillet dernier, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a souhaité engager un partenariat avec le Dispositif Régional d'Observation Sociale (DROS) Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de permettre des échanges fructueux sur l'évolution des phénomènes sociaux dans les quartiers de la politique de la ville de son territoire.

Le DROS a été créé par l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2003, pour se doter d'un outil partagé d'observation sociale, la gestion en a été confiée à la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

Outil d'aide à la décision, le DROS a pour vocation de fournir des éléments objectifs et fiables sur les phénomènes de pauvreté et de précarité, pour éclairer au mieux les institutions dans la définition et l'évaluation des politiques sociales.

Deux missions sont confiées au DROS :

- Apporter des éléments d'aide à la décision aux institutions et accompagner les acteurs de terrain dans leurs initiatives pour renforcer l'efficacité des politiques de solidarité et de maintien de la cohésion sociale :

- réalisation d'études
- organisation de colloques, journées d'étude
- conception et suivi d'indicateurs pertinents sur l'évolution de la pauvreté et de la précarité dans la région.

- Animer une réflexion partenariale et favoriser la coordination de l'observation sociale afin de croiser le regard d'experts et d'acteurs de terrain, améliorer la lecture des phénomènes sociaux et mener une réflexion collective : le DROS réunit les acteurs de terrain, les producteurs de données et les décideurs dans le cadre de groupes de travail et d'événements.

Pour l'année 2016, le DROS se propose de réaliser, à partir des données de la CAF et de l'INSEE, une étude sur la mobilité résidentielle des habitants des quartiers en politique de la ville.

En effet, un examen des données disponibles sur une dizaine d'années permettra de mieux approcher les parcours résidentiels à l'œuvre dans ces quartiers : si le taux de mobilité des locataires du parc HLM marseillais est connu (5%, ce qui est faible comparé à l'échelon national), on ne dispose pas de données sur le parc privé, ni d'indicateurs sur les arrivées dans ces quartiers ou les départs.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'attribuer une participation financière de 20 000 euros à cette démarche.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- Le contrat de ville de Marseille Provence Métropole signé le 17 juillet 2015 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt d'obtenir des éléments sur les parcours résidentiels des habitants des quartiers en politique de la ville ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation financière de 20 000 euros au Dispositif Régional d'Observation Sociale (DROS) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 2 :

Les crédits nécessaires, soit 20 000 euros, sont inscrit au budget 2016 de la Communauté Urbaine, Nature 6574, Fonction 824, Sous-Politique E 110.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée, rappelant les objectifs de la démarche et permettant de définir les modalités de paiement.

**Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015**

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat – Logement – Politique de la ville
Cohésion Urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER